

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-DIEU
MRC DES BASQUES**

27 juillet 2017 À une séance extraordinaire du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations, jeudi le 27 juillet 2017, à laquelle étaient présents :

Monsieur Alain Bélanger

Mesdames Louiselle Rioux
Lise Rochon

Était absente Mme la conseillère Joselle Rioux de même que messieurs Frédéric Bastille, Frédéric Leblond et Jean-Claude Caron.

Était également présent à ladite assemblée M. Daniel Dufour, directeur général de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

Faute de quorum, les membres du conseil présents demandent d'ajourner la séance au lundi 31 juillet 2017 à 20h00. Un avis d'ajournement sera donc préparé et transmis aux membres du conseil absents.

À la séance extraordinaire du conseil municipal du 27 juillet 2017, ajournée au 31 juillet 2017, sont présents :

Monsieur Alain Bélanger

Mesdames Louiselle Rioux
Lise Rochon

Messieurs Frédéric Bastille
Jean-Claude Caron

Étaient absents Mme la conseillère Joselle Rioux et M. le conseiller Frédéric Leblond

Les membres du conseil présents confirment que l'avis d'ajournement de la présente séance extraordinaire a été notifié dans les délais légaux. Le maire signale donc qu'elle est régulièrement tenue selon la loi.

2017-07-141

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Lise Rochon
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu et déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-07-142

**RÉSOLUTION – LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 399
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 386 AUX FINS D'AUGMENTER
LES DÉPENSES MAXIMALES AUTORISÉES À 983 700 \$ ET L'EMPRUNT
MAXIMAL AUTORISÉ À 850 000 \$ POUR LE PROJET DE RÉFECTION ET DE
REVÊTEMENT MÉCANISÉ DU RANG DU PETIT VILLAGE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu projette de réaliser d'importants travaux de voirie afin d'apporter une amélioration significative du réseau routier municipal;

ATTENDU QUE plusieurs camionneurs, transporteurs et fournisseurs de l'Ouest de la MRC des Basques et de l'Est de la MRC de Rivière-du-Loup utilisent le Chemin des Trois-Roches pour leurs activités commerciales;

ATTENDU les demandes répétées des johannois pour l'asphaltage de ce lien collecteur entre Saint-Jean-de-Dieu et Rivière-du-Loup;

ATTENDU QUE le projet de réfection et de revêtement mécanisé du Chemin des Trois-Roches a été évalué à 533 238 \$ comme en fait foi l'évaluation produite par la firme Norda- Stello en date du 1^{er} mars 2016 et que celui-ci a donné lieu à l'adoption du règlement d'emprunt numéro 386 en date du 12 septembre 2016;

ATTENDU QUE les études approfondies réalisées par le *Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup inc.* ont mis en relief un sol gélif à très gélif nécessitant une sous-fondation plus imposante qu'indiquée à l'estimation préliminaire;

ATTENDU QUE la firme Arpo, Groupe-Conseil a produit en date du 18 juillet 2017 une estimation révisée pour tenir compte des conclusions du laboratoire précité;

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé en date du 18 juillet 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Frédéric Bastille
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le règlement numéro 399 ayant pour objet de modifier le règlement d'emprunt numéro 386 aux fins d'augmenter les dépenses maximales autorisées à 983 700 \$ et l'emprunt maximal autorisé à 850 000 \$ pour le projet de réfection et de revêtement mécanisé du rang du Petit-Village.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PÉRIODE DE QUESTIONS

2017-07-143

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Louiselle Rioux
QUE la séance soit levée. Il est 20h10.

Alain Bélanger,
Maire

Daniel Dufour,
Directeur général